

Fiche signalétique

Date d'émission : 11-juil.-2017

Date de révision : 12-juil.-2017

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Bearguard Professional

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité DA-002-FR - BRG

N° ID/ONU UN1950

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Jeter un spray antipoussière.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

Defense Aerosols
PO Box 13
46229 Yale Rd
Chilliwack, BC V2P 6H7

Numéros de téléphone d'urgence

Téléphone de l'entreprise 604-701-6495

Nombre d'appel d'urgence 604-869-1878

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Liquide brun rougeâtre

État physique Aérosol

Odeur Piquant

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation des voies respiratoires	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Gaz sous pression	Gaz comprimé

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut irriter les voies respiratoires

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur



Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire
 Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
 EN CAS D'INHALATION : s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 Rincer la bouche

Conseils de prudence - Entreposage

Protéger du rayonnement solaire
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Proprietary Propellant	Propriétaire	50-60
Proprietary Solvent	Propriétaire	25-35
Active Ingredient	Propriétaire	10-20

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Conseils généraux

Fournir cette fiche au personnel médical pour le traitement.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler antipoison ou un médecin / médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants

Symptômes	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Agents extincteurs appropriés**

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés	Ce matériau n'est pas inflammable. Le dioxyde de carbone, la «mousse alcoolique», le produit chimique sec ou l'eau peuvent être inefficaces.
-----------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dangers spécifiques du produit

Aérosol non inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Utiliser de l'eau pour disperser les fumées et pour diluer les déversements.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Refroidir les conteneurs proches avec de l'eau pulvérisée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles	Ventiler la zone touchée. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques.
----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Contenir et recueillir avec un absorbant inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Éviter les températures élevées. When storing large quantities, store in building designed and protected against fire. Protéger de la lumière directe du soleil. Ne pas stocker à des températures supérieures à 120°F.

Matières incompatibles Acides forts. Alcalis. matières oxydantes. Sodium. Potassium. Magnésium.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Secret commercial	TWA: 10 ppm inhalable fraction and vapor	-	-

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection ou lunettes de protection avec éclaboussures ou boucliers latéraux.

Protection de la peau et du corps Gants en caoutchouc. Vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire Utilisez un système de filtre chimique / mécanique approuvé par NIOSH /MSHA pour éliminer une combinaison de particules, de gaz et de vapeur. Utilisez la ligne d'air si nécessaire.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol	Odeur	Piquant
Aspect	Liquide brun rougeâtre	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Couleur	Brun rougeâtre		

Propriété	Valeurs	Remarques •Méthode
pH	Non déterminé	

d'ébullition		
Point d'éclair	103 °C	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Approx. 96lbs @ 77°F	(Propulseur)
Densité de vapeur	>1	(Air=1)
Densité relative	<1	(Eau = 1)
Solubilité dans l'eau	Approx. 30%	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	

Autres informations

VOC Content Volatilité en poids: Approx. 90%

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Flammes ouvertes, arcs de soudure ou autres sources à haute température qui provoquent une décomposition thermique.

Matières incompatibles

Acides forts. Alcalis. matières oxydantes. Sodium. Potassium. Magnésium.

Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

Contact avec les yeux Provoque une irritation des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut être nocif par contact cutané.

Inhalation Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Secret commercial	-	-	= 1500 g/m ³ (Rat) 4 h
Secret commercial	= 5660 mg/kg (Rat)	= 2700 mg/kg (Rabbit)	-

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (cutané) 2,700.00 mg/kg

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Secret commercial	100: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	2850: 24 h Daphnia magna mg/L EC50 100: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Non déterminé.

Mobilité

Non déterminé

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

N° ID/ONU UN1950
 Nom officiel d'expédition Aérosols
 Classe de danger 2.2

IATA

N° ID/ONU UN1950
 Nom officiel d'expédition Aerosols, non-flammable
 Classe de danger 2.2

IMDG

N° ID/ONU UN1950
 Nom officiel d'expédition Aérosols
 Classe de danger 2.2

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/E LINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Secret commercial	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Secret commercial	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Secret commercial	X	X	X	Present				X

Légende :

- TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
- LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada
- EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
- IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée
- PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
- AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

CERCLA

Cette matière, telle qu'elle est fournie, ne contient aucune substance réglementée au titre des substances dangereuses en vertu du CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou en vertu des amendements de la loi Superfund (Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Les exigences précises de déclarations en matière de déversement de cette matière peuvent varier selon les règles locales, régionales ou nationales

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Secret commercial -		25-35	1.0

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Secret commercial	X		X

16. AUTRES INFORMATIONS**NFPA****Risques pour la santé**

Non déterminé

Inflammabilité

Non déterminé

Instabilité

Non déterminé

Dangers particuliers

Non déterminé

HMIS**Risques pour la santé**

Non déterminé

Inflammabilité

Non déterminé

Dangers physiques

Non déterminé

Protection individuelle

Non déterminé

Date d'émission :

11-juil.-2017

Date de révision :

12-juil.-2017

Note de révision:

nouveau format

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique